



Penalise pour un faible depassement de vitesse

Par **Basculant24**, le **03/09/2012 à 08:49**

Bonjour, je me suis flascher a 58kmsh au lieu de 50 ,par un radar embarque sur vehicule e n stationnement sur un trottoir ,resultat une amende de 90 Euros et un point de retrait .Vitesses retenue 55kmsh .

Ma question . La sanction n est-elle pas abusive a ce stade ? surtout que une ligne droite limitee a 70 kmsh ,puis d un coup vous vous retrouvez avec un panneau limite a 50 ;

Merci pour votre reponse .

Par **Lag0**, le **03/09/2012 à 09:08**

Bonjour,

Si la vitesse retenue est de 55km/h, c'est que vous avez été contrôlé à 60km/h et non 58 (la marge d'erreur étant de -5km/h en dessous de 100km/h et -5% au dessus de 100km/h).

Sachant qu'en général, les compteurs de voiture sont optimistes (la norme étant de 0 à +20%), votre compteur devait afficher plus de 60km/h.

Donc difficile de plaider la difficulté de lecture...

La sanction n'est pas du tout abusive puisque vous deviez respecter les 50km/h.

Mon père s'est vu récemment prendre un PV pour une vitesse retenue de 51km/h...